

Règlement intérieur de la Vidéothèque de l'API

La vidéothèque de l'API est un service ouvert aux détenteurs d'une carte de membre de l'association.

I ACCESSIBILITE

Seuls les détenteurs d'une carte de membre de notre association pourront emprunter dans notre vidéothèque.

Les élèves déjà membres ont donc automatiquement accès à cette vidéothèque. Pour les autres, il sera demandé de souscrire une adhésion à notre association. Les emprunts sont alors gratuits.

Les cartes d'adhésion sont valables du 1er octobre au 30 septembre, quelle que soit la date de leur souscription.

II DOCUMENTS MIS A DISPOSITION

La vidéothèque est essentiellement composée de support VHS (cassette pour magnétoscope). La vidéothèque propose également d'autres supports tels que DVD.

III CONSULTATION DU CATALOGUE

L'API met à disposition un catalogue de l'ensemble des cassettes de la vidéothèque. Ce catalogue est accessible selon 3 formats :

- il peut être consulté sur place. Plusieurs catalogues format papier seront disponibles.
- il peut être téléchargé depuis notre site internet www.api-chambery.com lien « Accès Vidéothèque » (format PDF) pour être consulté depuis chez vous. Le catalogue sera régulièrement mis à jour, aussi vérifiez régulièrement la dernière date de mise à jour.
- il peut être visualisé au travers de notre site dédié "filmotech/vidéothèque API" sur www.api-chambery.com lien « Accès Vidéothèque ». Le site offre l'avantage de pouvoir faire facilement des recherches ciblées (sur un acteur, un genre...).

IV PRET

Le prêt est consenti à titre individuel et sous la responsabilité de l'emprunteur.

Le nombre de documents empruntables est de **2 (deux) maximum**, pour une **durée de 15 jours**.

Pour ceux qui n'auraient pas ou plus de magnétoscope, l'API met à disposition plusieurs magnétoscopes qui pourront également être prêtés contre **une caution de 40 euros (quarante euros)**. Le magnétoscope devra être restitué à chaque fois avec les cassettes.

Un magnétoscope pourra être réemprunté s'il est disponible (non encore réservé par un autre membre). Une liste d'attente est gérée par l'API.

Aucun prêt de magnétoscope ne sera consenti sans cassette.

En cas de retard dans la restitution des documents empruntés, l'API se réserve le droit de prendre toutes dispositions pour assurer le retour desdits documents (rappels écrits ou téléphoniques, mailing, ...).

V PERTE, DETERIORATION

VHS

L'API insiste sur le fait que les VHS proposées à l'emprunt sont des VHS originales, certaines ayant plusieurs dizaines d'années. Il sera donc impossible de retrouver la même cassette en cas de non restitution.

En conséquence, il est demandé à l'emprunteur la plus grande vigilance.

En cas de perte ou détérioration (sauf casse inhérente à l'âge de la cassette tel que rupture de bande par exemple), l'API se réserve le droit de demander éventuellement à l'emprunteur une somme équivalente au prix d'achat d'un DVD.

DVD

En cas de perte ou détérioration, l'API se réserve le droit de demander éventuellement à l'emprunteur une somme équivalente au prix d'achat d'un DVD.

MAGNETOSCOPES

En cas de perte ou détérioration (sauf panne inhérente à l'âge du magnéscope), la caution de 40 euros (quarante euros) laissée par l'emprunteur sera acquise à l'association. Cet argent servira à racheter un nouveau magnéscope.

VI DROITS ATTACHES AUX DOCUMENTS

L'API dégage sa responsabilité de toute infraction aux règles énoncées ci-dessous :

- Les visionnements des VHS ou DVD sont exclusivement réservés à un usage personnel dans le cadre familial ou privé (Cercle de famille).
- La reproduction partielle ou totale des documents est formellement interdite.

VII HORAIRES et RESERVATIONS

Les réservations se font via le site internet, menu « RESERVER ». Cette option est à privilégier.

Pour les personnes ne disposant pas d'internet, les réservations peuvent se faire par téléphone :

☎ : 04 79 33 41 76

📱 : 06 83 53 97 21

ou par mail : comite.italien@club-internet.fr

Les documents sonores sont à retirer, sur rendez-vous, auprès du bureau API ou auprès de l'enseignant qui participe à ces prêts.

Lieu : Maison des Associations de Chambéry, bureau de l'API A111, 1^{er} étage.

Les membres seront informés par mail en cas de tout changement.

Le site internet www.api-chambery.com, lien « Accès Vidéotheque » reste le lieu privilégié de diffusion de toute information concernant le fonctionnement de la vidéotheque.

L'API précise que ce service est entièrement géré de façon bénévole par la secrétaire, quelques bénévoles ainsi que la précieuse aide des enseignants.

VIII APPLICATION DU REGLEMENT

Ce règlement est considéré comme accepté dès lors qu'un membre emprunte pour la première fois. Tout membre de l'association s'engage à se conformer au présent règlement.

Des infractions graves ou négligences répétées peuvent entraîner l'interdiction d'accès à la vidéotheque.